

Cher Visiteur,

Votre signature apposée dans le cahier ci-annexé, marque votre accord et votre engagement à respecter les principes de prévention fondamentaux qui suivent.

En dehors des zones administratives, nous vous demandons de respecter les règles et consignes qui seront évoquées par votre accompagnateur membre du personnel Ortis. Ces consignes varieront en fonction des zones et/ou des dangers que vous seriez amenés à rencontrer lors de votre visite chez nous.

Qualité – sécurité alimentaire - hygiène

1. Avant et lors de votre parcours dans les zones de production :
 - Déclarez à votre accompagnateur, si vous êtes porteur d'une **maladie** contaminante pouvant se transmettre aux denrées alimentaires. L'entrée en production ne sera malheureusement pas possible.
 - Il est interdit d'emporter avec soi **nourriture, boisson(s)** ainsi que du **matériel** et/ou **effet(s) personnel(s)** non autorisé(s) au préalable. Votre accompagnateur vous indiquera où le(s) déposer (*).
 - Protégez vos **blessures** éventuelles de manière adéquate afin qu'elles ne puissent constituer un risque de contamination. Si la blessure est apparente, demandez, via nos secouristes, à ce que du matériel ad hoc vous soit fourni (*).
 - Portez une **tenue spécifique** fournie par l'entreprise. Les éléments de cette tenue doivent être mis et enlevés dans l'ordre indiqué sur les posters présents dans le sas.
 - Respectez le lavage et la désinfection des **mains** dont la séquence est affichée aux éviers.
 - Gardez un **comportement** hygiénique (*).
 - Ne touchez pas aux équipements ou aux denrées alimentaires que vous seriez amené à croiser dans les zones traversées (*).
 - Si vous avez été autorisé à rentrer dans les locaux où sont manipulées les denrées alimentaires, il vous sera demandé de respecter les mêmes règles que celles imposées à notre personnel dont par exemple hygiène corporelle, port de bijoux, usages de produits cosmétiques, soins des ongles.
2. Avant et lors de votre parcours dans les zones de stockage des consignes restreintes, marquées par (*) dans le point 1 ci-dessus, s'appliquent.

Sécurité – prévention et protection

1. Si vous êtes dans une zone où du matériel est en mouvement, suivez votre guide et ne prenez pas de risque.
2. En cas d'**alerte sonore**, suivez les injonctions de votre accompagnateur ou autre membre du personnel. Une évacuation des installations avec regroupement devant la zone dite de la réception pourrait s'avérer nécessaire.
3. Sauf si il vous a été demandé de le faire et que vous en avez la compétence, ne touchez pas aux produits, matériel, installations et/ou machines quels qu'ils soient et que vous seriez amenés à croiser. De même ne rentrez pas dans une zone interdite signalée par un pictogramme ad hoc.

Environnement

1. Comme nous, faites ce qu'il vous est possible afin de respecter notre bel environnement de travail.
2. Si vous avez des **déchets** dont vous ne savez quoi faire, renseignez-vous auprès de votre accompagnateur afin de les traiter de manière adéquate.

Enfin, dans les bâtiments, il est interdit de fumer et/ou de circuler avec des animaux quels qu'ils soient. Si vous avez une question : n'hésitez pas à l'adresser à votre accompagnateur.

*Les numéros utiles pouvant être formés sur n'importe quel poste fixe interne à l'entreprise
Secouristes : 543 / Conseiller en Prévention : 456*

Marc BRUWIER, QSE Manager